Les entreprises ont désormais jusqu'au 09 novembre inclus pour affecter leur solde de taxe d'apprentissage

20 OCTOBRE 2023



L'OTRE soutient Promotrans dans l'affectation du solde de la taxe d'apprentissage.

Compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées par les entreprises sur la plateforme Soltea, une cellule dédiée externalisée a été mise en place. N'hésitez pas à la contacter.

Cette cellule est joignable : par téléphone 01 43 13 53 34 ou par email ta@promotrans.fr

Pour verser la taxe d'apprentissage